

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.126

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 02 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 septembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 septembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
M. Didier QUENTIN représenté par M. Jean-Paul CLECH
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme PELTIER

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

M. Daniel COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES (bâtiment inscrit)
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE

RAPPORTEUR : MME PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Par une lettre du 13 septembre 2017, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Conservation régionale des Monuments Historiques – site de Poitiers) propose de participer au financement des études de maîtrise d'œuvre (APS à ACT) du Palais des Congrès de ROYAN sur le budget 2017 du Ministère de la Culture.

Cette opération est évaluée à 283.735,50 € (montant subventionnable de l'opération) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 30 % soit 85.120,65 €.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de solliciter des subventions auprès de l'Etat (Ministère de la Culture), de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Charente Maritime.

Etat (Ministère de la Culture) 30 %.....	85.120,65 €
Région Nouvelle Aquitaine	indéterminé
Département de la Charente-Maritime	indéterminé
Autofinancement	<u>198.614,85 € HT</u>
Montant de l'opération (subventionnable)	<u>283.735,50 € HT</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les études de maîtrise d'œuvre pour la requalification du Palais des Congrès,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de l'opération pour un montant de 283.735,50 € HT (soit 340.482,60 € TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture), soit 85.120,65€,
- de solliciter l'aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine au taux le plus élevé,
- de solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au taux le plus élevé,
- de solliciter l'aide financière de tout autre organisme susceptible d'aider à la réalisation de l'opération,
- de s'engager à financer la totalité de l'opération, soit 340.482,60 € TTC sur le budget communal, ce qui représente un autofinancement de 198.614,85 € HT, et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'indiquer que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant : démarrage fin 2017 pour une durée prévisionnelle de 12 mois.
- d'attester que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- de préciser qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,

- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,**

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 05 octobre 2017

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH